



Comment bénéficier de ces prestations

• Aide à domicile

Le service Instruction-Facturation assure l'accompagnement à l'élaboration du dossier de demande de prise en charge financière à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ou des personnes de moins de 60 ans atteintes d'un handicap : APA à Domicile, caisses de retraite (CARSAT, MSA, CNRACL, RSI, CRAM...), mutuelles, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), aide sociale départementale, portage de repas...

Pour tous renseignements concernant l'instruction d'un dossier et la facturation :

Service Instruction-Facturation

- Facturation : 04 68 26 79 75 (89)
- Instruction des dossiers : 04 68 26 79 78 (79)

Nos engagements / Démarche qualité

Carcassonne Agglo Solidarité s'engage à définir une politique et des objectifs au sein de ses structures de manière à assurer un niveau de qualité qui satisfasse les besoins et les attentes des bénéficiaires et des différents partenaires (internes/externes) tout en assurant aux agents des conditions de travail leur permettant d'exprimer leurs compétences dans le meilleur environnement possible.

Contacts



**Direction Séniors
Santé Handicap**
Carcassonne Agglo Solidarité
47, Allée d'iéna
11 890 CARCASSONNE Cedex 9
Tél. : 04 68 26 74 95

OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS :
du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
le vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

NOS VALEURS :
Le Respect
L'Écoute / sens du dialogue et esprit d'équipe
L'Équité
La Déontologie

FACTURATION ET RÉGLEMENT :
Une facture mensuelle est établie et envoyée au bénéficiaire par la Trésorerie de Carcassonne Agglo.

Les prestations d'Aide à Domicile vous permettent de bénéficier de déduction fiscale en fonction des dispositions légales en vigueur.

www.carcassonne-agglo.fr

La Direction Séniors Santé Handicap

carcassonne
agglo
AIDACE & SOLIDARITÉ



Soins, aide, écoute & accompagnement



Service de Soins
Infirmiers à domicile
(SSIAD)

+ Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)



Service Autonomie
à Domicile (SAD)



Service de portage
de repas à Domicile

N° agrément : SAP 261105449
Service prestataire



+ d'infos

www.carcassonne-agglo.fr

L'ensemble des services concourant au maintien à domicile des personnes rendues vulnérables par l'âge, l'état de santé ou le handicap, sont regroupés au sein de la Direction Seniors Santé Handicap.

Un guichet unique facilitant l'accès des personnes en demande aux prestations proposées a ainsi été créé. La Direction propose les prestations suivantes :



Service de Soins Infirmiers (SSIAD) Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Afin d'éviter une hospitalisation et de faciliter un retour à domicile, le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) prend en charge les personnes de plus de 60 ans malades ou dépendantes et les personnes en situation de handicap.

Ce service intervient sur prescription médicale pour :

- des soins d'hygiène et de nursing
- des actions de prévention
- et l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

En parallèle, le SSIAD propose un service pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées à un stade léger à modéré. Il s'agit de l'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Sur prescription médicale, le patient bénéficie de 12 à 15 séances de soins et de réhabilitation sur une durée d'environ 3 mois.

Le plan de soins permet de maintenir une vie sociale en proposant des stratégies de compensation tout en accompagnant les proches aidants dans la compréhension des troubles.

Les prestations assurées par ces deux services sont entièrement prises en charge sur prescription médicale (par la sécurité sociale).

Service Autonomie à Domicile (SAD)



Ce service a pour mission :

- l'entretien du logement (services ménagers)
- la préparation des repas
- l'aide aux actes de la vie quotidienne (toilette, prise de repas...)
- l'aide à la mobilité et aux déplacements intérieurs et extérieurs
- l'assistance administrative
- le transport à la demande (courses, rdv...)

Les personnes les plus dépendantes bénéficient de l'intervention du service 7j/7j dans le cadre d'une prise en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Depuis plusieurs années, dans un objectif de répondre à l'accroissement de la dépendance des bénéficiaires et d'améliorer la qualité des prestations proposées, l'accent a été mis sur la formation des aides à domicile.



Service de Portage de Repas à Domicile

Le service de livraison assuré par le CIAS apporte à domicile un repas préparé en « liaison froide » dans les meilleures conditions, avec le concours d'une diététicienne afin de répondre aux besoins alimentaires de chaque bénéficiaire.

Sur prescription médicale, des menus correspondant à des régimes particuliers peuvent être proposés (Sans sel, sans sucre...).

Les livraisons sont assurées afin de couvrir les besoins en repas du lundi au dimanche, y compris les jours fériés.

Le service administratif gère les commandes, le suivi de la qualité et de l'élaboration des menus.



SSIAD / ESA : 04 68 72 77 32

SAD : 04 68 26 79 79

Portage des Repas : 04 68 26 79 76 (71)

Soins, aide, écoute & accompagnement



+ d'infos

www.carcassonne-agglo.fr